

* * *

Les casuistes sont peut-être matériellement responsables de cet état de choses. Le casuiste est un homme qui voit dans un précepte de l'Eglise un texte de loi et rien autre. Ce qu'il verra par exemple dans une pratique pénitentielle telle que le jeûne, ce ne sera pas la place importante qu'elle occupe dans l'économie du christianisme, ce ne sera pas même le rôle qu'elle doit jouer dans notre vie religieuse, rôle de purification et rôle de préservation, ce qu'il verra ce sera uniquement une loi pénale qu'il faut interpréter rigoureusement et dont il faut réduire l'obligation à un stricte minimum. Il arrivera logiquement alors à des affirmations comme celle-ci qui scandalisaient si fort Pascal: Peut-on sans rompre le jeûne, boire du vin, en boire beaucoup, en boire même avec immodération? Oui, répondait Escobar au nom des casuistes. Et Pascal là-dessus de s'indigner. Il avait tort. Il oubliait qu'Escobar ne parlait pas en ascète mais en juriste, qu'il ne donnait pas un conseil mais qu'il interprétait une loi. Tout ce qu'il était en droit d'exiger de lui, c'était que son interprétation fût juste et elle l'était.

Il ne faudrait donc pas reprocher aux casuistes de s'être placés, pour traiter de la morale ou de la pratique religieuse, à un point de vue après tout légitime; mais ce qu'il faut regretter c'est qu'ils nous aient peu à peu amenés à n'attacher d'importance qu'à la lettre de la loi. C'est donc moins à eux qu'il faut s'en prendre qu'à ceux qui, identifiant la morale et même l'ascétisme avec la casuistique, en sont arrivés à voir dans le minimum qu'elle permet, un idéal au-delà duquel il n'y a plus que l'observance purement facultative des conseils évangéliques. Habitues à n'envisager les préceptes de l'Eglise qu'à travers les chicanes qui se sont élevés autour de leur interprétation, ils ont fini par n'y voir qu'un ensemble de lois dont l'observance extérieure importe à peu près uniquement.

De même que les discussions vaines, stériles, qu'une scolastique de décadence avait élevées autour des formules dogmatiques nous avaient peu à peu fait perdre de vue le rôle du dogme dans notre vie religieuse, de même aussi les subtilités dont la casuistique a entouré la lettre de la loi, nous en ont peu à peu fait perdre de vue l'esprit. Ce qu'on